

VENEZUELA - La situation des droits humains dans un contexte de radicalisation politique et sociale. Présentation du rapport annuel de Provea

jeudi 16 janvier 2003, mis en ligne par [Dial](#)

Quelle sera exactement la situation au Vénézuéla lorsque nos lecteurs recevront ces dossiers ? Nul ne peut vraiment le savoir. Nous pensons cependant que la lecture de nos trois dossiers n'en sera pas moins utile, quelle que soit l'issue immédiate. Nous livrons en effet suffisamment d'informations et de points de vue pour permettre au lecteur d'avoir une meilleure connaissance des forces en présence et des intérêts en jeu. Nous ne visons évidemment pas à l'exhaustivité, ni à une neutralité impossible, mais à un minimum d'honnêteté dans l'information, cette honnêteté malheureusement trop absente dans les médias vénézuéliens. Les textes que nous publions reflètent, jusque dans certains excès de langage, la radicalisation des positions. Le premier dossier donne le point de vue, assez synthétique, d'un organisme de défense des droits humains ([Provea](#)), qui présente un bilan de l'année écoulée. Le second donne plusieurs éléments pour analyser la situation. Le troisième présente une idée des positions opposées les unes aux autres à l'intérieur de l'Église.

Le « Programme vénézuélien d'éducation et d'action pour les droits humains » (Provea) considère que « les politiques en lien avec les droits économiques et sociaux furent cohérentes avec leur mise en place progressive, mais ils ont connus dans leur majorité une mise en œuvre déficiente, tandis que les droits civils et politiques ont connu des régressions importantes ». Provea a fait ce bilan lors de la présentation du rapport correspondant à la période de septembre 2001 à octobre 2002.

Provea a constaté que dans le domaine des droits sociaux, le projet d'une partie des politiques publiques est toujours cohérent avec la progressivité des droits en matière de santé, éducation, habitat, terre, peuples indigènes et, dans une moindre mesure, sécurité sociale. Carlos Correa, coordinateur général, a souligné que « il ne s'est pas produit la même chose en matière de liberté syndicale et de droits à l'environnement. Toutefois, les déficits de la gestion publique et les inconsistances propres au fonctionnement interne des institutions responsables empêchent que cette conception progressive des droits donne lieu à des politiques réelles et efficaces pour surmonter la situation difficile dans laquelle se trouvent ces droits. »

Dans le cadre du droit à la sécurité sociale, Provea considère que le projet de loi qui est en cours à l'Assemblée nationale est conforme au caractère de service public non lucratif et solidaire établi dans l'article 86 de la Constitution. Provea manifeste aussi son inquiétude concernant le fait que 148 495 personnes qui ont droit à une retraite ne la touchent pas en raison de la lenteur de démarches bureaucratiques et de la décision de n'inclure que 2 000 personnes par an.

Quant aux droits civils et politiques, les grilles d'évaluation de ces droits utilisés par Provea montrent qu'il y eu des régressions, avec des exceptions qui, « toutefois, ne s'inscrivent pas dans des politiques et des actions cohérentes pour le respect durable de ces droits. » On observe des régressions, liées à une

augmentation des cas signalés supérieur à l'année antérieure, concernant les droits à l'intégrité personnelle, la sécurité citoyenne, la justice, la liberté d'expression et d'information.

D'autre part, Provea a enregistré un total de 165 cas de violations du droit à la vie, chiffre qui représente une baisse de 27,4 % par rapport à la période antérieure (241 cas). Les exécutions représentent 82 % (143) du total de cas enregistrés ; et sur le total de ces cas, 48 sont attribués à l'action de groupes des tueurs.

Une autre exception se trouve dans le droit à la manifestation pacifique, dans laquelle l'État a mené peu d'actions répressives. On observe la même tendance par rapport aux cas de torture et de détention connus, et dans le droit à l'intégrité et à la liberté personnelle.

Sur le coup d'État qui s'est produit au mois d'avril, le rapport signale qu'au moins 20 personnes ont perdu la vie le 11 de ce mois, et environ 41 entre le 12 et le 14 du mois, au cours de faits qui restent impunis à la clôture de ce rapport. Dans ces faits sont compromis aussi bien des particuliers que des organismes de sécurité. Environ 46 personnes ont été blessées par armes à feu et 5 personnes ont été torturées entre le 12 et le 13.

Également, des dirigeants politiques et sociaux de diverses tendances, le corps diplomatique de l'Etat cubain et les porte-parole des organisations sociales ont reçu des menaces de manière directe ou de façon anonyme du 11 au 14 avril, par des partisans du pouvoir ou de l'opposition ou par des inconnus. Dans la même période, on a constaté une persécution politique qui a porté atteinte au droit à la liberté personnelle des fonctionnaires de l'exécutif national (y compris le président de la République), des gouverneurs, des militants politiques, des membres des medias communautaires et d'un député.

Le droit à la manifestation n'a pas été respecté le 11 avril car la sécurité et la vie des manifestants n'ont pas été garanties. Au cours des deux jours suivants, on a fait obstacle et on a réprimé au moins 7 manifestations en faveur de la continuité constitutionnelle.

Tant le gouvernement constitutionnel que le gouvernement de facto ont porté atteinte à la liberté d'expression et au droit à l'information le 11 avril. Le premier, par usage abusif de chaînes de radio et de télévision et en brouillant les principales émissions de radio. Le second en fermant le canal officiel. Le 12 et le 13, cinq médias communautaires furent perquisitionnés ou visités par des organismes de sécurité, trois porte-parole des organisations sociales furent arbitrairement détenus, et l'un d'entre eux fut torturé. En plus, les principaux médias privés n'ont publié que des informations favorables au gouvernement de facto.

Entre le 11 et le 13 de ce mois, s'est produit un coup d'Etat qui a porté atteinte aux droits d'élire et d'être élu, à l'indépendance des pouvoirs et qui a suspendu la Constitution. Pour les porte-parole de Provea, « l'enseignement majeur de ces événements douloureux est que les problèmes de la démocratie doivent se résoudre en démocratie et à travers des mécanismes démocratiques. Quand nous disons démocratie nous nous référons au respect des institutions, à la participation populaire et à la prise en compte des majorités marginalisées ».

(...)

Le texte complet du rapport peut être consulté sur le site web du [PROVEA](#)

- **Dial - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2608 B.**

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : [PROVEA](#)

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.